



Affaire 05-300720

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) /  
Désignation de la liste des contribuables

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **24 JUILLET 2020** et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 28

Absent (s) : 01

Procuration (s) : 00

Total des votes : 28

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE,

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU TRENTE JUILLET

DEUX MILLE VINGT

L'an deux mille vingt le TRENTE JUILLET à DIX SEPT HEURES le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire - Sabine IGOUFE 1<sup>re</sup> adjointe - Jean Yves FAUSTIN 2<sup>nd</sup> adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>rd</sup> adjointe - Joan DORO 4<sup>th</sup> adjoint - Gira DALLEAU 5<sup>th</sup> adjointe - Jean Claude DAMOUR 6<sup>th</sup> adjoint - Marie-Hélène THIBURCE 7<sup>th</sup> adjointe - François FRUTEAU DE LACLOS 8<sup>th</sup> adjoint - Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Frédéric AZOR conseiller municipal - Micheline CLAIN conseillère municipale - Erick BOYER conseiller municipal - Sabrina HOARAU conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal - Lucay CHEVALIER conseiller municipal - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale - Mickaël PAYET conseiller municipal - Sandra GRONDIN conseillère - Elisabeth BAGNY conseillère municipale - Victorien JUSTINE conseiller municipal - Sophie ARZAL conseillère municipale - Mélissa MOGALLA conseillère municipale - Yannick BOYER conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

PROCURATION(S)

Les articles 1650 et 1650 A du Code Général des Impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

À l'issue des élections municipales, les CCID doivent être renouvelées intégralement.

Pour rappel :

**a) Rôle de la CCID**

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale pour :

- ✓ dresser, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- ✓ participer à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- ✓ participer à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- ✓ formuler des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R\*198-3 du livre des procédures fiscales).

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale. Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés non bâties et propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation, voire des rénovations conséquentes. Ce suivi est matérialisé sur les "listes 41" qui recensent toutes les modifications depuis la tenue de la dernière réunion. Ces listes 41 sont mises à disposition de la commune une fois par an sur le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP) ou, à défaut, envoyées sur support papier.

L'administration fiscale peut participer à la réunion de la CCID, mais cela n'est ni obligatoire, ni systématique. La fréquence de participation de l'administration fiscale à la CCID de chaque commune est déterminée en fonction des enjeux locaux.

**b) Composition**

Dans les communes de plus de 2000 habitants, le nombre de commissaires est porté à 8. Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

## NOUVEAUTÉS 2020

- Simplification : la loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois.
- Condition relative à l'inscription aux rôles : à compter de 2020, il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune.

Aux termes des articles 1732 (b) et 1753 du CGI, ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

- ✓ qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code ;
- ✓ ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédures fiscales, par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers. Ces derniers contrôles seront réalisés par la direction régionale/départementale des finances publiques.

### c) Désignation des commissaires

Les 8 commissaires et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFIP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées à la rubrique « composition de la commission communale des impôts directs », dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 32 noms :

- ✓ 16 noms pour les commissaires titulaires
- ✓ 16 noms pour les commissaires suppléants

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

À défaut de proposition, les commissaires sont nommés d'office par le DR/DFIP, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Si la liste fournie par la collectivité est incomplète ou contient des personnes ne remplissant pas les conditions pour être désignées commissaires, le DR/DFIP peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office.

En cas de décès, démission ou révocation de trois au moins des membres titulaires de la commission, il est procédé à de nouvelles nominations en vue de les remplacer.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

Le Maire invite le Conseil Municipal de procéder à la désignation des 32 contribuables selon la proposition ci-jointe

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ

VALIDE la liste des contribuables présentée

AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'élu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
**Johnny PAYET**



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200730-DCM05-300720-M  
-DE  
Date de télétransmission : 05/08/2020  
Date de réception préfecture : 05/08/2020

**Commune de**

Par délibération n°..... en date du ....., le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

**Modalités de remplissage du tableau**

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes auxquelles est soumise la personne proposée : cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation - TH et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

**Attention appelée**

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaires titulaires ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.					
1 M.	CHEVALER	Joseph Lussy	04-12-1981	68, rue Eugène Rocheberg 97431 La Plaine des Palmistes	TH / TF
2 M.	FALUSTIN	François Emmanuel	30-12-1963	23, rue Bios Palencia 97431 La Plaine des Palmistes	TF
3 M.	LEFLEM VIRGINE	Bernard	01-01-1968	37, rue des Fuchelles 97431 La Plaine des Palmistes	TH / TF
4 M.	DOIRO	Lohan	06-12-1981	2 bis, rue Amédée Doro 97431 La Plaine des Palmistes	TF
5 M.	SAUVIGNY	Fabien	13-02-1985	115, rue de la République 97431 La Plaine des Palmistes	IMCOURNUE
6 MME	PARIEL	Myriam	28-04-1968	21, rue Emile Filou 97431 La Plaine des Palmistes	TF
7 M.	PAYET	Patrick	19-08-1970	9, rue des Citronniers 97431 La Plaine des Palmistes	TF
8 M.	HOARAU	Jean-Michel	27-10-1978	64, rue Raphaël Babet 97431 La Plaine des Palmistes	TF
9 M.	PAYET	Michèle	27-10-1978	9, impasse des Grenadines 97431 La Plaine des Palmistes	TH
10 MME	ALBUFFY	Sonia	28-12-1973	8, impasse des Caillans 97431 La Plaine des Palmistes	TH
11 M.	GUÉRIN	Jacques	08-11-1966	138, rue Henri Pignolet 97431 La Plaine des Palmistes	TH / TF

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12 M.	PICARD	Pascal Jean Fabrice	22-02-1978	31, rue Saint-Anges Vieux 97431 La Plaine des Palmistes	INCONNUE
13 MME	VELIA	Marie Lourdes	18-07-1965	70, rue des Songes 97431 La Plaine des Palmistes	INCONNUE
14 M.	AZDR	Fréderic	06-07-1976	92, rue Richard Adolphe 97431 La Plaine des Palmistes	INCONNUE
15 M.	BOYER	Erick	06-10-1964	67, Yv, route Monté Santo 97436 Sainte-Marie	TH
16 MME	EUPHROSINE	Marie Angèle	26-08-1970	16, rue du Père Couppy 97431 La Plaine des Palmistes	TH / TF
17 MME	GRONDIN	Isabelle	20-04-1973	3, allée des Corbeilles D'Or 97431 La Plaine des Palmistes	TF
18 M.	AKOONE	Mohamed Zoubar	07-04-1967	14, rue des Capucines 97431 La Plaine des Palmistes	TH
19 MME	LEGER	Sylvie	09-11-1973	54, rue Bras-Palanco 97431 La Plaine des Palmistes	TF / CFE
20 M.	FRUTEAU DE LACLOS	Serge	07-02-1964	7, rue Jean Thievenin 97431 La Plaine des Palmistes	TF / CFE
21 M.	GARCONNÉT	François	25-02-1968	50, rue des Anims 97431 La Plaine des Palmistes	TF
22 MME	LAURET	Marie Rose Blandine	31-08-1980	19, rue Erédia Ribou 97431 La Plaine des Palmistes	TF
23 MME	CLAIN	Bernadette Marie Micheline	09-10-1956	4 Bis, rue Emilio Ribou 97431 La Plaine des Palmistes	INCONNUE
24 M.	MARIANNE	Freddy	26-08-1969	62, rue des Remparts 97431 La Plaine des Palmistes	TH / TF
25 MME	PLANTE	Elodie	06-05-1997	Appt 53, rue des Songes 97431 La Plaine des Palmistes	INCONNUE
26 M.	DAMOUR	Jean-Charles	01-04-1972	22, rue du Père Couppy 97431 La Plaine des Palmistes	TF
27 M.	JEAN BAPTISTE dit Panny	Daniel	22-07-1966	39, avenue du Stade 97431 La Plaine des Palmistes	TF
28 M.	ACQUIER	Christophe	28-08-1974	53, rue Dureau 97431 La Plaine des Palmistes	TF
29 MME	MAHALATCHIMY	Marie Mylène	14-08-1973	80, rue Dureau 97431 La Plaine des Palmistes	INCONNUE
30 MME	DALLEAU	Gilne	06-08-1964	53, rue Luc Boyer 97431 La Plaine des Palmistes	TF
31 M.	RIVIERE	Alain	05-02-1966	16, impasse des Hydracis 97431 La Plaine des Palmistes	INCONNUE
32 MME	THIBURCE	Marie Fédette	28-05-1962	1, r.1, rue Marie Emilienne Maillet 97431 La Plaine des Palmistes	INCONNUE
Intarlocataires de la commune		Prénom		Courriel	
		Gisèle	gisèle.marleulois@palino-les-palmistes.fr		Téléphone
		Bernadette	bernadette.robert@palino-les-palmistes.fr		0892 03 11 75
					0693 01 06 00

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200730-DCM05-300720-M  
-DE  
Date de télétransmission : 05/08/2020  
Date de réception préfecture : 05/08/2020